

**BUREAU FEDERAL
BORDEAUX LE 27 MAI 2004**

Présents : MM. B. LAPASSET, A. DOUCET, R. HOURQUET, JC BAQUE, G. CHEVRIER, J. DUNYACH, J. LAURANS, P. CAMOU, C. DULLIN, D. ARNAUD, C. DOURTHE, J. MASO, M. PALMIE, G. PIERA, JC SKRELA, JL BARTHES, JL DRUAIS.

Assistent : MM. C. BAGATE, P. DE KEERLE, O. KERAUDREN,

Excusés : MM. R. PINARD, JP. GUIGNARD,

* * *
* *
*

Le Président LAPASSET ouvre la séance à 17 heures.

I – Communications du Président :

1. Etat de santé de M. PINARD :

Au nom du Bureau Fédéral, le Président adresse à Robert PINARD, actuellement souffrant, tout son soutien et ses vœux de prompt rétablissement.

2. Enquête relative au détournement de fonds en Périgord Agenais :

Conformément aux décisions prises, la F.F.R. s'est portée partie civile dans cette affaire. L'enquête et la procédure judiciaires suivent leur cours.

3. Tournoi international de Rugby à 7 :

Le Président remercie C. BAGATE pour son accueil et adresse tous les vœux du Comité Directeur de la FFR au Comité de Côte d'Argent pour l'organisation du Tournoi International de Rugby à 7 de Bordeaux. Monsieur Syd MILLAR, Président de l'IRB, sera présent durant les deux jours de la compétition.

Après le tournoi, un débriefing complet sera réalisé afin d'établir un bilan exhaustif des conditions d'organisation et de déroulement du tournoi.

Le Président LAPASSET espère que l'Équipe de France à 7 réalisera un bon parcours, malgré les difficultés rencontrées par la F.F.R. pour la constitution et la gestion de cette équipe. Une nouvelle fois, le Président LAPASSET regrette la faiblesse de la politique sportive en rugby à 7 sur l'ensemble des composantes fédérales.

4. Finales des Coupes d'Europe :

Quoique regrettant les défaites subies par le Stade TOULOUSAIN en finale de la Coupe d'Europe, et celle de l'AS MONTFERRAND en finale du Challenge Européen, le Président LAPASSET félicite le RC MONTPELLIER pour sa victoire dans le cadre du bouclier Européen. Au nom du Comité Directeur, il exprime sa satisfaction devant la présence des équipes françaises en finale de chacune des trois Coupes d'Europe.

II – Coupe du Monde 2007 :

1. Tirage au sort :

Le Président LAPASSET revient sur le déroulement du tirage au sort de la Coupe du Monde 2007 qui s'est déroulé le 12 mai à DUBLIN. L'organisation de cette manifestation avait été confiée à HAVAS par l'I.R.B. et s'est déroulée dans de très bonnes conditions.

Les rencontres prévues suite à ce tirage au sort laissent augurer de bonnes perspectives en terme de recettes de billetterie. L'ordre et les lieux de déroulement des rencontres seront fixés ultérieurement après étude approfondie et prise en compte des différentes contraintes existantes.

2. État d'avancement des différents aspects de l'organisation :

Le Président présente au Bureau Fédéral l'état d'avancement des principaux dossiers liés à la Coupe du Monde 2007, actuellement en cours de réalisation :

1. Les différentes oppositions et la simulation des perspectives de recettes dans les différents stades, sont actuellement en cours de réalisation. Il s'agit d'un travail extrêmement pointu qui doit être réalisé avec la plus grande précision.
2. Il convient désormais de préciser avec l'IRB les conditions d'organisation et de financement du tournoi dans le cadre du « Host Union Agreement ».
3. Concernant les conditions de fonctionnement et de financement du GIP, il a été convenu que le G.I.P. sera constitué par les membres fondateurs suivants :
 - a. La F.F.R.,
 - b. L'Etat Français,
 - c. Le CNOSF.

Les villes françaises seront membres associés tandis que les villes étrangères ne seront pas incluses à la structure du G.I.P.

4. Une réunion de trois jours avec l'ensemble du staff de l'IRB aura lieu du 8 au 10 juin à Paris sur ces sujets.
5. L'IRB a décidé de nommer un Directeur du Tournoi en France. Il s'agit de Monsieur ROSS YOUNG, qui sera chargé de coordonner les relations avec le GIP. Il rejoindra le CNR à partir des mois de juillet/août 2004 et restera en France jusqu'en 2007.

3. Aspects budgétaires :

Les prévisions budgétaires du GIP devront être établies jusqu'en 2008 afin de prendre en compte la clôture des comptes liés à l'organisation de la Coupe du Monde.

Une actualisation du budget prévisionnel est en cours de réalisation par Vincent ROUX-TRESCASES par rapprochement des éléments budgétaires fixés antérieurement avec les résultats regard des résultats définitifs de la Coupe du Monde 2003 qui sont désormais connus.

La simulation de la billetterie sera également réalisée en fonction du tirage au sort. La configuration sportive au vu du tirage au sort semble plus attractive que celle de la coupe du monde 2003. L'objectif est d'arrêter une prévision budgétaire actualisée durant l'été. Une présentation de la prévision budgétaire ainsi réalisée sera présentée au Bureau Fédéral dans les meilleurs délais.

III – Affaires Financières :

1. Budget prévisionnel 2004/2005 :

R. HOURQUET présente le document de travail d'établissement du budget prévisionnel 2004/2005. Après prise en compte de l'ensemble des demandes et prévisions faites par les différents responsables de secteurs, la prévision budgétaire globale ferait apparaître à ce jour, une diminution du résultat de la saison 2004/2005, pour un montant d'environ 3 M€, par rapport à celui fixé initialement en 2003 dans le cadre de la prévision budgétaire quadriennale.

René HOURQUET indique que parmi les justifications de l'écart présenté, il convient de noter que se surajoutent notamment, les diminutions de recettes et augmentations de charges suivantes :

- Marketing CNR : Baisse de 1 M€
- Secrétariat Général : + 800 K€ de charges
- Secteur Amateur : + 700 K€ de charges
- Rugby amateur : + 500 K€ de charges
- Rugby amateur compétitions : + 200 K€ de charges

Au total les dépenses non attendues pour l'exercice 2004/2005, s'élèveraient à environ plus de 4 M€.

Il apparaît que de nombreux secteurs ont budgété des actions complémentaires, souvent intéressantes, mais qui entraînent une augmentation générale des charges sans pour autant que des recettes nouvelles viennent financer de telles réalisations ou que des actions antérieures soient abandonnées.

Les actions susceptibles d'être engagées étant naturellement limitées aux ressources disponibles, il est donc nécessaire de déterminer les priorités d'actions à mettre en œuvre dans la limite des capacités financières de la F.F.R.

Globalement, il convient qu'un recalage dans les prévisions budgétaires de chaque secteur soit réalisé pour un montant de l'ordre de 5% en moyenne (avec des variations selon les domaines).

D. ARNAUD indique qu'il conviendrait de privilégier une baisse ciblée par secteur, cela en fonction des priorités qui seront définies plutôt que d'imposer une baisse générale de chacun des secteurs.

Suite à la demande de M. PALMIE, René HOURQUET précise que la prévision 2006/2007 est réalisée hors résultat du GIP car la gestion de la Coupe du Monde sera réalisée extérieurement à la F.F.R.

Les résultats financiers éventuels de la RWC 2007 seront reversés postérieurement à la F.F.R. et seront budgétés dans les prévisions budgétaires 2007/2008 ou 2008/2009.

Le Président indique qu'il convient désormais de s'inscrire dans une démarche de rentabilité de toutes les actions engagées afin de dégager les ressources nécessaires à la Fédération pour mettre en œuvre ses autres activités d'intérêt général. Au-delà du seul exercice de la prévision budgétaire, il convient de définir des actions et projets sportifs pérennes et porteurs, sur le fond et sur la forme, afin d'apporter des ressources complémentaires durables à la F.F.R. Il considère qu'il existe de nombreux produits nouveaux à mieux définir et qu'il convient de savoir commercialiser. Il faut ouvrir les commissions à des professionnels permettant de communiquer sur nos produits et activités et de savoir au mieux les commercialiser et les promouvoir.

Dans ce cadre, le CNR constitue un bon exemple dans la mesure où il a permis la mise en place de produits supplémentaires autorisant la Fédération à dégager des ressources nouvelles. Dans la même logique, il faut, pour chaque projet, définir les contreparties financières que celui-ci pourra apporter. Les produits « France » générés par l'équipe nationale trouvent leurs limites. Il faut imaginer d'autres sources de financement vers le rugby amateur.

Concernant le Centre National de Rugby, JC SKRELA considère qu'il conviendrait de rechercher à engager des démarches auprès des nombreuses sociétés qui, géographiquement, sont proches du CNR. De nombreuses idées pour développer les relations avec ces sociétés existent et pourraient être

mises en œuvre facilement (déjeuners, visites...). Par ailleurs, il considère que des produits autres que la vente de panneautique sur le site, pourraient être développés. Suite à cette observation, le Président précise qu'il convient effectivement de développer un service commercial au CNR et qu'il souhaite qu'une réflexion sur ce sujet soit engagée rapidement.

Concernant le projet de budget d'investissement demandé, René HOURQUET indique que celui-ci représente environ 2 M€ à ce jour. Certains éléments sont nécessaires et constituent des investissements fonctionnels. D'autres en revanche, devront faire l'objet d'un arbitrage préalable.

JC SKRELA indique qu'il pourrait être opportun que les salariés de la F.F.R. soit également informés des contraintes budgétaires de la F.F.R. afin que chacun des acteurs de la F.F.R. puisse être conscient des économies à réaliser et précautions budgétaires à prendre.

Pour conclure, R. HOURQUET indique qu'en l'état et comme la saison dernière, il n'est pas possible à ce jour d'arrêter le budget prévisionnel de la saison à venir.

Aussi, il sera demandé au Comité Directeur de donner au Bureau Fédéral l'autorisation d'arrêter un Budget Prévisionnel qui sera transmis avec la convocation à l'Assemblée Générale du 3 juillet. Pour ce faire, le Bureau Fédéral sera appelé à se réunir le mardi 15 juin au CNR à 9 heures 30. Le budget prévisionnel définitif sera arrêté par le Comité Directeur qui se réunira la veille de l'Assemblée Générale. Les éventuelles corrections qui seraient apportées étant portées à cette occasion, à la connaissance des clubs.

2. Billetterie :

Un appel d'offre a été réalisé afin de permettre la diffusion de notre billetterie par l'intermédiaire de réseaux de distribution au public. L'appel d'offres prévoit en particulier le reversement à la F.F.R. de 25% des frais de location. Deux offres ont été présentées à la F.F.R. et sur proposition de R. HOURQUET, le Bureau Fédéral décide, à l'unanimité, d'accepter conjointement et sans exclusivité les deux offres présentées.

3. Rémunération des dirigeants :

Le Président LAPASSET rappelle que les statuts de la F.F.R., tels qu'adoptés par l'Assemblée Générale de la F.F.R. du 27 mars 2004, permettent, conformément à la Loi, de rémunérer certains dirigeants fédéraux pour les fonctions qu'ils remplissent en son sein. Ce dispositif peut permettre de prendre en compte des situations particulières auxquelles doivent faire face certains dirigeants de la F.F.R. pour assumer les missions qui leur sont confiées.

Dans ce cadre, il apparaît que les activités d'encadrement et de gestion du XV de France assumées par J. DUNYACH pendant la Coupe du Monde 2003 au titre de ses fonctions de Vice Président de la F.F.R. responsable du XV de France sont réalisées par ce dernier sur ses jours de congés et entrent dans le dispositif défini.

Par ailleurs, Jo MASO, pour les mêmes charges et du fait des nombreuses activités fédérales qu'il assume dans le cadre de ses fonctions de Manager Général de la F.F.R, subit également une perte de revenus professionnels.

Aussi, il est proposé qu'en contrepartie des fonctions qu'ils assument respectivement au sein de la F.F.R., une rémunération soit accordée à Jo MASO et J. DUNYACH afin de compenser leur perte de revenus professionnels qu'ils ont subie durant la dernière Coupe du Monde.

Le montant des rémunérations accordées sera le suivant :

- Jean DUNYACH : 9 000 Euros Brut correspondant à une rémunération sur 2 mois d'activités.
- Jo MASO : 18 000 Euros Brut correspondant à une rémunération sur 4 mois d'activités.

Les membres concernés ayant été invités à quitter la séance durant l'évocation de cette question, cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents. Elle sera soumise au Comité Directeur pour décision.

Il est précisé que ces dispositions feront l'objet d'un rapport particulier en Assemblée Générale et donc d'une validation par les clubs.

4. Remises tarifaires au CNR :

Sur proposition du Trésorier Général, une remise tarifaire exceptionnelle sera accordée à la Caisse des dépôts et consignations pour l'utilisation du CNR aux fins d'actions de formation. Cette remise tarifaire se justifie au vu du nombre de journées de formation annuellement achetées (environ 18 000). Elle sera formalisée dans le cadre d'une convention qui sera conclue avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

5. Dispense de paiement de billets :

Sur proposition de R. HOURQUET, il est proposé d'accorder une exonération de paiement de billets à destination de scolaires pour un montant de 3888 Euros.

6. Conseiller de Rugby Territoriaux :

René HOURQUET précise que l'aide forfaitaire apportée par la fédération pour l'ouverture d'un poste de CRT (15000 Euros) constitue une aide forfaitaire qui interviendra de manière pérenne mais sans formalisation d'une quelconque convention entre la F.F.R. et le comité concerné.

Par ailleurs, Il est décidé à l'unanimité par le Bureau Fédéral que le taux de remboursement des indemnités kilométriques pour les cadres techniques sera revalorisé à hauteur du taux pratiqué pour les arbitres.

7. Aides exceptionnelles :

Sur Proposition du Trésorier Général, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité d'accorder les aides exceptionnelles suivantes :

- | | |
|---|---------------|
| • Tournoi de LUNEL : | 7 500 Euros, |
| • Comité Midi Pyrénées (organisation du Championnat d'Europe Féminin) : | 12 000 Euros |
| • Comité du Centre (Assemblée Générale de la F.F.R.) | 17 000 Euros. |

Le Président LAPASSET informe le bureau Fédéral qu'une demande d'emprunt sera réalisée par le GIP afin de disposer d'une avance de trésorerie, pour un montant d'environ 10 M€. Les discussions sont en cours afin de déterminer les conditions de souscription de cet emprunt.

8. Direction Générale de l'organisation de la Coupe du Monde :

Dans l'attente de la constitution du G.I.P. et sur proposition du Président LAPASSET, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité d'accorder à Monsieur Vincent ROUX TRESCASES, Directeur Général de l'organisation de la Coupe du Monde 2007, une délégation de signature de la F.F.R. pour la gestion des affaires courantes quotidiennes, à l'exception des domaines suivants :

- courriers à l'attention de la RWC et de l'IRB,
- embauche des personnels et contractualisation,
- engagements financiers de la F.F.R.

Une notification de la décision fixant ce cadre sera adressée à l'intéressé.

IV – Affaires Sportives :

1. Projet Rugby 2007 :

Le document réalisé suite aux travaux qui se sont déroulés au Centre National de Rugby les 1^{er} et 2 avril 2004, constitue à ce jour un catalogue d'idées et d'activités nouvelles. Afin de pouvoir le finaliser, il convient de poursuivre la réflexion engagée afin de déterminer les axes d'interventions et les activités prioritaires qui devront être mises en oeuvre.

2. Licences F.F.R. :

Alain DOUCET informe le Bureau Fédéral qu'une réflexion est actuellement menée en concertation avec C.G.A. RUGBY, afin de déterminer les contreparties et avantages qu'il serait possible d'offrir à nos licenciés par l'intermédiaire de leur licence F.F.R.

3. Manifestation « Partenaires » :

Alain DOUCET informe le Bureau Fédéral que la manifestation annuelle au bénéfice des partenaires de la F.F.R. sera organisée à l'occasion d'un déjeuner qui se déroulera le jour de la finale du Championnat de France du TOP 16, soit le 26 juin 2004. Différents dirigeants et/ou personnalités seront également conviés à ce déjeuner.

4. Convention Collective :

Le Président LAPASSET informe le Bureau Fédéral que les négociations relatives à la convention collective des métiers du Sport sont en cours de finalisation et qu'elle devrait donc être prochainement adoptée. Afin d'engager et de coordonner les négociations qui s'avéreront nécessaires afin d'assurer l'application et la déclinaison dans le secteur particulier du Rugby, Le Bureau Fédéral décide, à l'unanimité, de constituer au sein de la F.F.R. une section Fédérale Rugby du Cosmos, dont la présidence sera confiée à Jean Pierre MARQUE.

5. Situation financière des clubs professionnels :

Le Président LAPASSET informe le Bureau Fédéral que la LNR a officiellement notifié au CABBG sa rétrogradation, en division inférieure à l'issue de la saison en cours, pour motifs financiers.

6. Organisation des Compétitions professionnelles saison 2004/2005 :

Suite à la décision de l'Assemblée Générale d'organiser, pour la saison 2004/2005, le TOP 16 selon la formule d'une poule unique, le calendrier de cette compétition impliquera l'organisation de rencontres durant les week end réservés aux rencontres internationales (Tournée d'Automne et Tournoi des Six Nations). L'organisation de rencontres professionnelles à ces périodes n'étant en principe pas autorisée par les dispositions de la convention F.F.R.-L.N.R., le Bureau Fédéral décide à l'unanimité que cette dérogation devra faire l'objet d'un accord formel et préalable de la F.F.R. après discussion avec la L.N.R., conformément aux dispositions de ladite convention.

7. Rugby à 7 :

Le Bureau Fédéral décide à l'unanimité que la compétence pour procéder aux sélections à 7 et féminine sera désormais dévolue au Comité de Sélection. La sélection des joueurs appelés à composer l'Équipe de France à 7 sera réalisée sur la base des joueurs classés ESPOIRS, conformément aux dispositions de la convention LNR/FFR. Les joueurs sélectionnés et leurs clubs devront, conformément aux règlements de l'I.R.B. et de la F.F.R., respecter les sélections opérées. Un examen de ce dossier devra être fait rapidement par la Commission Mixte pour étudier la situation du secteur professionnel, qui n'exerce aucune compétence dans le rugby à 7.

8. Accession en secteur professionnel Saison 2004/2005 :

Le Bureau Fédéral est informé que le comité directeur de la LNR a décidé qu'à l'issue de la saison 2004/2005 l'accession en PRO D2 sera réalisée selon les modalités suivantes :

- accession du finaliste du championnat de France de fédérale 1,
- accession du vainqueur d'un match de barrage entre le finaliste et le club 13^{ème} de la poule de PRO D2.

Il apparaît qu'un tel système risque de réduire l'accession d'un seul club amateur en secteur professionnel. Aussi, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité de maintenir le système de l'accession directe de deux clubs amateurs en division professionnelle, sous réserve du respect par les clubs concernés, des conditions de participation aux compétitions professionnelles fixées par la LNR.

9. Repêchage en divisions fédérales :

Le Bureau Fédéral décide à l'unanimité que les clubs de première division fédérale qui auront été rétrogradés pour raisons financières à l'issue de la saison en cours, seront classés derniers de la poule préliminaire à laquelle ils auront participé. De ce fait, la ou les places laissées vacantes seront attribuées aux équipes de la même poules les mieux classées. Concernant le refus d'accession dans une division donnée, le principes des « Wild Card » est maintenu.

10. Organisation des compétitions jeunes :

Suite à la Commission Mixte F.F.R. – L.N.R., le Bureau Fédéral décide, à l'unanimité, que l'organisation des compétitions Crabos et Reichel sera couplée pour la saison 2004/2005.

Il est par ailleurs décidé que les équipes Espoirs devront être composées d'au moins 50% de joueurs de moins de 23 ans inscrits sur la feuille de match. Pour les saisons futures, une réflexion devra être engagée concernant la finalité et le contenu de cette compétition.

11. Information du DTN :

Jean-Claude SKRELA informe le Bureau Fédéral que les centres de formation agréés par le Ministère des Sports, sur proposition de la F.F.R., ont tous été visités par la DTN et répondent aux prescriptions prévues par les textes en vigueur.

Sur proposition du D.T.N., le Bureau Fédéral décide à l'unanimité que la liste des joueurs sous convention de formation du RC AUBENAS-VALS sera présentée pour homologation au Comité Directeur de la F.F.R.

Jean-Claude SKRELA informe le Bureau Fédéral qu'une enquête prospective a été demandée à la cellule recherche afin de déterminer ce que pourrait être le rugby dans une dizaine d'années.

Une étude visant à définir le haut niveau fédéral sera également mise en oeuvre.

V – Maison du Rugby et transfert des services fédéraux à Marcoussis :

Sur proposition du Président LAPASSET, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité que les projets de transfert des services fédéraux et de création d'une maison du Rugby soient suspendus pour l'heure afin de concentrer les efforts fédéraux sur les priorités établies à ce jour, à savoir le développement de l'activité du CNR et l'organisation de la Coupe du Monde 2007. Cependant, l'étude de faisabilité, décidée par le Comité Directeur et actuellement en cours de réalisation, sera poursuivie et achevée afin qu'elle puisse être utilisée lors de la réactivation de ces projets.

VI – Point Marketing :

Le Bureau Fédéral approuve à l'unanimité le contrat conclu avec PHILEOG.

VII – Affaires courantes :

1. Coupe d'Europe :

Concernant la Coupe d'Europe, M. PALMIE indique que l'organisation d'une finale de la Coupe d'Europe à Marseille sera proposée pour la saison 2006/2007.

2. Tournée de novembre 2004 - Hébergement des équipes étrangères :

Concernant la tournée d'été, JO MASO informe le Bureau Fédéral que la sélection des joueurs appelés à participer à cette tournée sera effectuée le soir de la demi finale à MONTPELLIER. Il est rappelé que les joueurs ayant participé à l'ensemble du Tournoi des Six Nations et à la Coupe du Monde ne seront pas sélectionnés.

Une mise en concurrence a été réalisée auprès de prestataires de service pour l'organisation de l'accueil des équipes étrangères dans le cadre des tournées de novembre 2004.

3. Règlements généraux :

Il est proposé qu'une réflexion soit engagée afin de limiter les réclamations et d'éviter que, par ce moyen, certaines équipes recherchent à gagner sur tapis vert, une rencontre perdue sur le terrain.

Concernant les cartons jaunes, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité de conserver le système actuellement en vigueur sous réserve que la notion de phase soit clairement définie. Pour ce faire, une modification du Règlement disciplinaire sera proposée lors de la prochaine Assemblée Générale de la F.F.R. Trois phases seront précisées (aller, retour, et phase finale...).

4. Lever de rideau de la finale du Championnat de France Professionnel :

Le Bureau Fédéral décide à l'unanimité que, sous réserve des conditions météo, la finale de la Coupe de la Fédération se déroulera en lever de rideau de la finale du Championnat de France du TOP 16.

5. Arbitrage professionnel :

Il n'existe pas à ce jour d'arbitres professionnels en France. Au niveau international, la quasi totalité des autres pays « référence » disposent d'un nombre d'arbitres professionnels.

Sur proposition de René HOURQUET, le Bureau Fédéral décide d'étudier la création d'un corps d'arbitres professionnels au sein de la F.F.R. :

- 4 ou 5 arbitres inscrits au panel de l'I.R.B. seront recrutés sur la base de 2 jours et demi de travail par semaine. Ils recevraient en contrepartie une rémunération de 1520 €uros bruts mensuels.
- 10 arbitres seraient par ailleurs recrutés et percevraient 765 Euros bruts par mois en contrepartie d'une activité fédérale d'un jour par semaine.

Par ailleurs, deux jeunes arbitres seront recrutés par pôles espoirs. Enfin, il est précisé que l'organisation générale de l'arbitrage sera revue avec prise en compte de la D.T.N.A.

6. Litige FFR – FEDERATION ITALIENNE :

Jacques LAURANS informe le Bureau Fédéral de l'état d'avancement de ce dossier. Suite à la proposition formulée par l'avocat canadien mandaté par l'I.R.B. pour arbitrer ce litige, la Fédération Italienne a décidé de renoncer à la plainte qu'elle avait déposée. Sur proposition de Jacques LAURANS, le Bureau Fédéral décide, dans un esprit d'apaisement et de conciliation, d'accepter de prendre en charge 50% du montant correspondant aux frais engagés pour le paiement, par la FIR, de l'Avocat Canadien chargé du traitement de ce dossier. La moitié de la somme prise en charge par la F.F.R. sera assumée par la LNR.

7. Billetterie :

L'IRB a reconnu les difficultés auxquelles a dû faire face la F.F.R. dans la gestion de la billetterie mise à sa disposition dans le cadre de la dernière coupe du Monde. Aussi, l'I.R.B. a accepté de prendre en charge 33% du montant des billets que la F.F.R. a été dans l'impossibilité de distribuer. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le Bureau Fédéral.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, Bernard LAPASSET clos les travaux du Bureau Fédéral à 20 heures 15.